

# **ORAPI**

Société Anonyme

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

5 Allée des Cèdres

01150 SAINT VULBAS

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**EUCLIDE EXPERTISE**  
86 rue du gouverneur Félix Eboué  
92130 Issy-les-Moulineaux

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Park Avenue  
81, Boulevard de Stalingrad  
69100 Villeurbanne

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03

## **ORAPI**

Société Anonyme

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain  
5 Allée des Cèdres  
01150 SAINT VULBAS

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2011

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **1. Rémunération d'un administrateur salarié dans le cadre de son contrat de travail**

La rémunération de Monsieur Henri Biscarrat a fait l'objet en 2011 d'une augmentation, son salaire annuel étant porté à € 163 880 euros bruts.

Cette rémunération a été autorisée par un conseil d'administration en date du 23 février 2011.

#### **2. Rémunération d'un administrateur salarié dans le cadre de son contrat de travail**

La rémunération de Madame Fabienne Chiffot a fait l'objet en 2011 d'une augmentation, son salaire annuel étant porté à € 40 800 euros bruts.

Cette rémunération a été autorisée par un conseil d'administration en date du 23 février 2011.

#### **3. Avec la société I.P.L.A.**

La société I.P.L.A., constituée en décembre 2011, dont le président est Monsieur Guy Chiffot, est en charge de l'acquisition d'un terrain et de la construction d'un bâtiment logistique qui sera donné en location à la société ORAPI.

Madame Fabienne Chiffot, Monsieur Fabrice Chiffot et Monsieur Henri Biscarrat sont associés de la société I.P.L.A.

Cette convention a été autorisée par un conseil d'administration en date du 6 décembre 2011.



## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Avec la société Financière MG 3F**

##### **Refacturation de frais d'assurance en responsabilité des dirigeants**

La société Financière MG3F, dont le président - directeur général est Monsieur Guy Chiffnot, a refacturé à votre société les frais d'assurance en responsabilité des dirigeants.

Les montants facturés sur l'exercice 2011 se sont élevés à € 5 000.

Cette refacturation a été autorisée par un conseil d'administration en date du 4 décembre 2007.

#### **2. Avec diverses sociétés du groupe**

##### **Convention de gestion**

Votre société facture à diverses sociétés du Groupe des charges correspondant à des fournitures administratives et informatiques, à des coûts salariaux (direction administrative et informatique - laboratoire) et divers frais de déplacements des personnes concernées, à des frais de publicité, à des coûts d'échantillonnage, ainsi qu'à des coûts liés à la vente des produits.

Les montants facturés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 s'élèvent à :

▪ Orapi Europe	€ 831 319 hors taxes
▪ Orapi International	€ 160 047 hors taxes
▪ Orapi Pacific	€ 105 232 hors taxes
▪ Orapi Italie	€ 50 000 hors taxes
▪ Orapi Applied Netherlands	€ 75 000 hors taxes
▪ Orapi Applied Spain	€ 2 625 hors taxes
▪ Orapi Finlande	€ 91 000 hors taxes
▪ Orapi Applied PTE LTD	€ 150 680 hors taxes
▪ Orapi Applied LTD	€ 159 756 hors taxes
▪ DACD	€ 1 120 289 hors taxes
▪ Proven Orapi	€ 1 070 568 hors taxes
▪ EMREPS	€ 12 642 hors taxes

- EGIENE
- CHIMINVEST
- TOP HYGIENE

€ 21 444 hors taxes

€ 15 000 hors taxes

€ 58 529 hors taxes

**3. Avec la société GC Consult S.A.R.L.**

**Contrat de prestations de services**

Personne concernée : M. Guy Chiffot, président - directeur général de votre société et gérant de la société GC Consult S.A.R.L.

Les travaux d'assistance technique et commerciale se sont élevés au titre de l'exercice 2011 à un montant global de € 348 000 et les frais de déplacement à € 32 306.

Ce contrat et le montant des prestations facturées ont été reconduits et autorisés par un conseil d'administration en date du 4 décembre 2007.

Issy-les-Moulineaux, Villeurbanne et Lyon, le 23 mars 2012

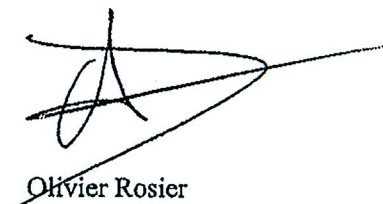
Les Commissaires aux Comptes

**EUCLIDE EXPERTISE**



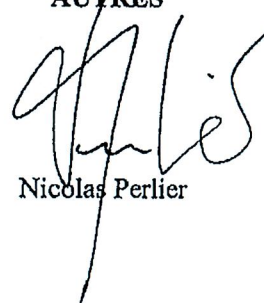
Cédric Osouf

**DELOITTE & ASSOCIES**



Olivier Rosier

**ERNST & YOUNG ET  
AUTRES**



Nicolas Perlier